

SITUATION GENERALE

L'épisode de fortes températures du 28 juin au 02 juillet s'est soldé par quelques précipitations orageuses. Les quantités de pluie varient de 5 à 50 mm et c'est l'Ouest et le Nord Ouest de l'Eure et Loir qui sont les moins arrosés. Pour toutes les précipitations excédent 10 mm, il est possible de retarder l'irrigation d'une journée par tranche de 5 mm. En l'absence de pluies significatives, dans les sols les plus superficiels, terminer le second tour cette semaine voir débiter un troisième tour. Dans les sols moyens début du deuxième tour, en sols profonds le premier tour est en cours et à terminer d'ici le 10 juillet. En raison des écarts de précipitations il apparaît indispensable d'établir un bilan hydrique (Irribet) à la parcelle. Dans le cas de volumes restrictifs veillez à combler correctement les déficits climatiques précoces qui sont les plus préjudiciables au rendement.

TEIGNES

Contexte d'observations

Les chenilles de ce petit parasite se développent dans le coeur des betteraves, les chenilles les plus jeunes sont grises brunâtres alors que les plus âgées sont rosées et mesurent jusqu'à 12mm de long. Une ou plusieurs chenilles, généralement d'une dizaine de mm, rosâtres, se dissimulent au coeur de la betterave et produisent des fils soyeux. Cette chenille est très mobile, ce qui ne favorise pas son observation. Néanmoins, on repère dans un premier temps des jeunes feuilles (limbes et pétioles) rongées, noircies. La présence de ce parasite est très variable d'une parcelle à l'autre en fonction notamment de l'environnement immédiat (bois, haie, proximité de blé de betteraves 2009) .Il est donc impératif d'observer plusieurs séries de 10 betteraves consécutives dans chaque parcelle.

Seuil de nuisibilité

Il est atteint dès que 10% des plantes portent au moins une chenille. En rongant le collet ces chenilles perturbent l'alimentation de la plante. Les conditions très chaudes et sèches actuelles sont favorables à leur développement. Ces morsures peuvent être une porte d'entrée d'un champignon : le Rhizopus. Rappelons qu'en 2006, ce champignon était visible dès la mi-juillet. Il a besoin de températures supérieures à 35°C pour se développer. Des photos sont visibles sur le site Internet de l'ITB (www.itbfr.org).

Etat général

		Papillons			Chenilles		
		21-juin	28-juin	5-juil.	21-juin	28-juin	5-juil.
45	Grangermont	0	7	57	2%	6%	2%
	Echilleuses	2	5	37	4%	0%	0%
	Bromeilles	0	0	11	0%	0%	0%
	Pithiviers le Vieil	2	6	18	2%	0%	0%
	Bucy le Roy	0	2	7	0%	4%	0%
28	Toury	2	0	14	0%	0%	0%
	Tremblay les villages	0	1		0%	0%	

Après une accalmie les vols ont repris la semaine dernière. Les températures élevées étant généralement favorables au développement des chenilles, il convient de rester attentif dans les parcelles à risque. Leur présence n'est observée actuellement que dans une parcelle.

MALADIE DU FEUILLAGE

Contexte d'observations

Sur la base d'un prélèvement hebdomadaire et aléatoire de 100 feuilles issues de la couronne intermédiaire des betteraves dans un réseau de parcelles représentatives de la zone d'approvisionnement. Chaque feuille comportant au moins un symptôme de maladie est totalisé dans la catégorie correspondante pour obtenir une **Intensité de Pression par Maladie (IPM)**.

Seuil de nuisibilité

Ils sont issus de travaux d'expérimentations pluriannuels et correspondent au pourcentage de feuilles présentant un symptôme de maladie clairement identifiable (identification effectuée à l'aide d'une loupe).

	T 1	T 2	T 3
Cercosporiose	5%	20%	25%
Ramulariose	5%	20%	25%
Oïdum	15%	30%	30%
Rouille	15%	40%	40%

Etat général

		Oïdium			Cercosporiose			Rouille			Ramulariose		
		21-juin	28-juin	5-juil.	21-juin	28-juin	5-juil.	21-juin	28-juin	5-juil.	21-juin	28-juin	5-juil.
28	Fresney l'évêque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	3	3%
	Toury	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4%
	Mérouville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	4%
	Saint Luperce		0	0		0	0		0	0		0	0
	Lumeau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2%
	Louville la Chenard	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45	Boisseaux	0	0	0	0	0	1%	0	0	1	0	1	8%
	Dadonville	0	0	0	0	0		0	0		0	0	
	Echilleuses	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Erceville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1%
	Ouzouer des champs	0	0	0	0	0	1%	0	0	1%	0	0	0
	Oison		0			0			0			0	
	Pithiviers le vieil	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Roinvillier (91)	0	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0
	Sceaux du gatinais	0	0	0	0	0	1%	0	0	0	0	0	0
	Vimory	0	0	0	1	1	1%	0	0	0	0	0	0
	Yèvre la ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Les premiers symptômes de cercosporiose, rouille, sont observés mais restent bien en dessous des seuils de nuisibilité. Seul le seuil de nuisibilité pour la Ramulariose est atteint sur la commune de **Boisseaux**. Il convient de rester attentif dans toute cette zone car en 2007 d'importants dégâts avaient déjà été constatés entre Boisseaux, Fresney l'évêque et Voves.

NOCTUELLES

Contexte d'observations

Des morsures de feuilles et la présence de déjections dans le cœur des betteraves sont visibles. Les larves de noctuelles émergent la nuit pour s'alimenter sur le feuillage.

Seuil de nuisibilité

Entre le mois de juin et le mois d'août, le seuil de nuisibilité est fixé à 50 % de plantes portant des traces de perforation et présentant des chenilles de petite taille. Les parcelles en culture sèche ou faiblement irriguées sont en général les plus exposées durant la période estivale.

Etat général

	% de plantes touchées
	05 juillet
Fresney l'Evêque	15%
Bromeilles	7%
Neuvy en Beauce	27%
Louville la Chesnard	95%

La présence de noctuelles est encore signalée dans quatre parcelles du réseau et le seuil de nuisibilité est dépassé dans trois. Les parcelles correctement irriguées voient souvent régresser naturellement les noctuelles.

Bulletin rédigé par l'ITB avec la participation de tous les observateurs à partir des observations réalisées cette semaine par : SVI Toury ; SVI Pithiviers ; Tereos Artenay ; Cristal Union ; Sucrierie de Souppes/SESVDH ; Coop de Pithiviers ; Coop de Puisieux ; Coop de Boisseaux ; SCAEL ; Ets Echivard ; Soufflet Agriculture ; ITB Loiret ; GEETA Pithiviers

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre régionale d'agriculture du Centre.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.